

**HUTU, TUTSI ET TWA COMME CONCEPT ET COMME ETHNIE:
UNE CREATION NYIGINYA?**
DES HIERARCHIES EXCLUSIVES DE L'UBUHAKE¹ DANS LE RWANDA PRECOLONIAL AUX
«ETHNIES» DU RWANDA CONTEMPORAIN.
par Manuel NDUWAYEZU, 30 juin 2009.

La société rwandaise², à l'arrivée des européens³ entre la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle, était un royaume relativement structuré⁴ et «unifié»⁵; organisé en lignage formant les 18 principaux clans⁶ hiérarchisés en tutsi (catégorie comparable à la noblesse, l'aristocratie politico- militaire), en hutu (catégorie de gens taillables et corvéables à merci⁷; voir à ce propos les us et coutumes de l'*ubuhake* avec le contrat de servage dit d'*ubugaragu*, mais aussi lire les impressions dans les récits de voyage⁸ des premiers explorateurs du Rwanda) et en twa (une catégorie constituée de gens exclus en raison de leur état de vie trop marginal et miséreux)⁹.

Au sein de cette société («groupe relativement important d'êtres humains en interaction constante, qui reconnaissent une appartenance commune et l'institutionnalisent»¹⁰) avec sa civilisation agro-pastorale, les relations sociales étaient fortement inégalitaires¹¹ avec les **trois catégories sociales** reconnaissables à l'époque selon l'avoir économique¹² et les prestations à fournir¹³: les «tutsi» classe aristocratique, comme le laisse entrevoir l'ouvrage de L. Delmas *Généalogies de la noblesse,- les batutsi- du Ruanda*¹⁴ (endogame¹⁵) au sommet de l'échelle (avec généralement de vastes domaines pastoraux et fonciers et des serviteurs (abagaragu=clients et abaja= au sens d'esclaves), et exerçant un pouvoir absolu (politique, économique et militaire) pour protéger leurs pâturages de la «rapacité de la houe», avec des milices pour défendre leurs troupeaux de vaches). Les « **hutu** » étaient des exploitants surtout fonciers (pour leur compte et/ou pour le compte du

1 Voir l'amalgame de ce que A Kagame (1952) appelle hiérarchie des fonctions dans Le code des institutions politiques du Rwanda pré- colonial

2 D'HERTEFERT M. (1960), pp.25-40

3 Voir B.LUGAN (1997), Histoire du Rwanda. De la pré- histoire à nos jours. pp.245-250. Les premiers explorateurs furent l'autrichien Oscar BAUMANN pour le compte de l'Association allemande de lutte contre l'esclavage du 11 au 15 septembre 1892 ; l'explorateur allemand le Comte Gustav Adolf von Götzen du 02.05 au 26. 06 1884 et autour du 29 mai 1894. Ricard KANDT 1896; Le Capitaine von RAMSAY mars 1897 mise sous protection des partisans de Musinga.

4 KAGAME Alexis (1952) Le code des institutions politiques du Rwanda pré- colonial.

5 NAHIMANA F., (1992), p.7-15.

6 LUGAN B. (1997) p.70, et NAHIMANA F.; op. cit, p.70 ; dans Histoire et peuplement. Ethnie. clans et lignages dans le Rwanda ancien et contemporain, A.Nyagahene (1997) a recensé plusieurs clans.

7 Voir la lettre de MUSINGA à R KANDT du 10 mai 1914 : un plan de répression contre les Bahutu qui ne voulaient plus travailler. Voir en annexe

8 BARIBUTSA MANIRAGABA (1991) dans « Le mythe des fils de Gihanga ou l'histoire d'une fraternité toujours manquée ? »[paru dans Les relations interethniques au Rwanda à la lumière de l'agression d'octobre 1990.genèse soubassement et perspectives. S/dir . de BANGAMWABO F.X.. Editions Universitaires du Rwanda, 1991. pp.61-129] nous reprend quelques observations de la société rwandaise par les premiers allemands à y avoir séjourné fin 19^{ème} siècle : .Le Docteur Richard Kandt notait déjà le 14 juin 1898... « ..le docteur Kandt avait déjà constaté, ... le problème fondamental de la société rwandaise »

9 Lire les impressions dans les récits de voyage des premiers explorateurs du Rwanda de la fin du 19^{ème} siècle.

10 LABURTHE-TORLA Ph. et WARNIER J.-P., op.cit. p.11

11 OVERDULVE C.M.(1997), p.24 où il cite VIDAL C. dans "Economie de la société féodale rwandaise" in Cahiers d'Etudes Africaines XIV. 1974

12 VIDAL C. (1974), « Economie de la société féodale rwandaise », in Cahiers d'Etudes Africaines, XIV, 1 (n°53) pp 52-74.

13 D'HERTEFERT M. op. cit., pp.67-72 ; mais aussi dans LUGAN B. op.cit. pp.113-157

14 Lire à ce propre comment cette «classe nobiliaire» de l' « ancien » Rwanda (que le professeur Ian VANSINA appelle « le Rwanda nyiginya» dans son ouvrage critique Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya, Karthala, 2001) se présentait sous le règne du mwami Mutara III Charles RUDAHIGWA à travers la plume de Leon DELMAS dans Généalogies de la noblesse,- les batutsi- du Ruanda, 1950.

15 Comme mentionné dans la brève description qui est faite de la société traditionnelle rwandaise dans l'ouvrage de LABURTHE-TORLA Ph. et WARNIER J.-P.(1993) des pages 127 à 130; LUGAN B. (1997) le confirme aussi à la page 116, et ceci est bien vérifiable dans les faits, même actuellement; vous ne verrez jamais un tutsi qui épouse une hutu, même chez les évolués. Ceci pour la préservation du sang royal du «natus ad imperium».

shebuja); les **twa**, non encore intégré dans le systèmes de production de l'époque, étaient au bas de l'échelle (cueilleurs, chasseurs, et potiers : jusque dans les années 1980, on en trouvait encore dans certaines forêts comme Gishwati. Ils restent actuellement faiblement intégrés) et qui étaient aux services des autres groupes pour les tâches les plus difficiles et/ou déshonorantes. A ce propos, dans la vie quotidienne des banyarwanda, on entendra dire de quelqu'un qui a perdu tous ses biens par appauvrissement et qui ne vit plus que de la mendicité qu'il est devenu un twa! et quelqu'un d'autre dont les conditions matérielles sont devenues assez décentes qu'il est devenu un tutsi. A l'époque monarchique, en fonction de l'avoir économique, un hutu riche pouvait prétendre (selon les faveurs qu'il avait du mwami et/ ou des Hauts Dignitaires) à une fonction (de bas niveau) réservée au tutsi sans pour autant se hisser à la « **tutsité nyiginya** »¹⁶. La richesse ne s'exprimait pas en terme de terres qu'on possédait ou d'étendue de ces terres, mais en termes d'ouvriers qu'on pouvait engager grâce à ses produits agricoles et à son bétail. Mais on assimile abusivement à des groupes ethniques¹⁷.

L'autorité centrale du mwami (roi) a commencé, vers la fin du XVIII^{ème} Siècle, à installer ses chefs (kugaba imisozi) sur les collines pour « garantir leur mode de vie pastoral par l'instauration de droits exclusifs de pacage, réservant pour cela de vastes étendues aux seules activités pastorales »¹⁸. Les domaines fonciers des lignages hutu étaient soumis à leur contrôle, « système adopté en vue de sauvegarder les biens de la vache contre la rapacité de la houe... »¹⁹. Et désormais celui qui voulait occuper un terrain et l'utiliser, avait besoin de l'accord préalable du chef.

Des communautés claniques²⁰ ont été soumises sous domination des familles « nyiginya » (fondatrice²¹ de la dynastie (et de l'entité politique *Rwanda*) et de la monarchie qui régna sur des territoires (en possession, parce que toutes les guerres ne furent que des guerres d'annexion) du Rwanda actuel depuis les XIII- XIV^e siècles jusqu'au référendum organisé par les Nations Unies le 25 septembre 1961) pour qu'ils continuent à verser la dîme (une partie des récoltes) et à fournir des tâches coutumières à la cour du mwami (nom du monarque de l'ancien royaume « Rwanda²² ») et familles dynastiques, grâce à un système de **contrôle centralisé et hiérarchisé**, une **VERITABLE DICTATURE MILITAIRE²³** et une **MONARCHIE ABSOLUE²⁴** (selon les propos de A. Kagame); mais

16 LUGAN B, (1997), p.142 ; et il était alors qualifié de « umututsi w'umwihuturu ».

17 LUGAN B., op.cit., pp.547-548

18 LUGAN B.(1997), p. 136; mais lire aussi des pages 135 à 144.

19 Idem, p. 152

20 D'HERTEFELT M. (1971), Les clans de l'ancien Rwanda. Eléments d'ethnoscologie et d'ethnohistoire. Tervuren : MRAC/ Butare : INRS. Ces données ont été actualisées par la thèse de NYAGAHENE Antoine (1997), Histoire et peuplement. Ethnie clan et lignage dans le Rwanda ancien et contemporain.. Presse Universitaire du Septentrion.

21 Le Rwanda est en effet issu d'une alliance défensive de familles de pasteurs habitant Gasabo (le Rwanda de Gasabo, sur la carte cette région se situe un peu à l'Ouest de Kiziguro sur la rive occidentale du lac Muhazi) constamment menacé par le Gisaka (vers le sud-est) et le Bugesera (vers le sud) de cette région. Avec le temps cette alliance défensive est devenue une fédération dont les nyiginya (qui régnerent sur le Rwanda des 11^{ème} –12^{ème} siècle à 1960) semblent avoir été le moteur guerrier; cette alliance devint dans la suite un outil d'expansion vers les zones voisines aux pâturages convoités. Et toute l'histoire politique du Rwanda qui a pu être collectée des traditions orales n'est que principalement celle des conquêtes, voir dans B. LUGAN (1997:87-111), conquêtes au cours desquelles des principautés claniques hutu perdirent leur souveraineté.

22 Ce royaume a eu des frontières qui ont varié par rapport aux frontières actuelles issues des négociations Orthz-Mullner de 1924 que dépassait l'extension maximale atteinte sous le règne du conquérant Kigeli IV Rwabugili autour des années 1880.

23 KAGAME A, (1952) Le code des institutions politiques du Rwanda pré- colonial. Pp17-50

24 KAGAME A (1952), op. cit. p.7

surtout pour (depuis déjà la fin du XVIII^{ème} siècle, date du début d'installation de chefs nyiginya sur les collines pour «garantir leur mode de vie pastoral par l'instauration de droits exclusifs de pacage, réservant pour cela de vastes étendues aux seules activités pastorales»²⁵), « pour sauvegarder les biens de la vache contre la rapacité de la houe... »²⁶. Et désormais celui qui voulait occuper un terrain et l'utiliser, avait besoin de l'accord préalable du nouveau chef extra-clanique. Si bien que la majorité de la population dans le dénouement total se sont vu dans l'obligation de rechercher l'un ou l'autre contrat (Ubugaragu) de servage pastoral dit contrat d'ubugaragu leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille.

Voyons sommairement donc ce que furent les relations entre les deux groupes sociaux²⁷.

D'après les travaux de J. Maquet: 1952, 1954, 1970; ceux de A. KAGAME (1954) de M. D'HERTEFELT: 1971,... sur le système des relations sociales dans le Rwanda ancien, il est dit que la structure étatique était entièrement entre les mains des tutsi nyiginya et la « fiscalité » était la fonction principale de l'administration. Les tutsi qui n'appartenaient pas au groupe des gouvernants pouvaient assurer leur approvisionnement vivrier par le lien de la clientèle que sollicitaient des hutu en échange de tel ou tel seigneur. La relation économique entre les deux groupes permet de les considérer comme des classes sociales et même comme des castes étant donné leur caractère héréditaire et l'endogamie (avec une éducation spécifique du jeune tutsi munyiginya, imfura, afin de préserver l'esprit de corps de la caste) de la caste tutsi nyiginya (noble qui n'a été que timidement ouvert pour donner ses filles en mariages généralement pour des raisons stratégiques) ainsi que celle des batwa.

Avec l'administration coloniale (protectorat²⁸ allemand - 1897 à 1916 -, puis mandat:1919-1945) et tutelle: 1945 -1962 Belge), les structures territoriales jouaient le même rôle que sous « autonomie nyiginya »²⁹, jusqu'aux réformes de 1952-54³⁰ (début de cristallisation de la crise rwandaise actuelle avec les premières élections démocratiques directes à l'origine de **la Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda** du 24 mars 1957, document³¹ appelé dans la suite **Manifeste des Bahutu** (seul nom actuellement utilisé sans aucune référence exacte au contexte de son époque, ni à son vrai nom d'origine); voir au sujet des élections des années 50 dans Maquet J. et M d'Hertefelt, Elections en société féodale. Une étude sur l'introduction du vote populaire au Rwanda-Urundi. Bruxelles, ARSC,1959. 231p).

Comment étaient les rapports entre les deux principales catégories ?

25 LUGAN B.(1997), p. 136; mais lire aussi des pages 135 à 144.

26 Idem, p. 152

27 Voir dans KAGAME A (1952), Le code des Institutions du Rwanda précoloniales ; A.PAGES ; Un royaume hamite au Rwanda ; NYAGAHENE Antoine (1997), Histoire et peuplement. Ethnie clan et lignage dans le Rwanda ancien et contemporain.. Presse Universitaire du Septentrion

28 Selon les publications de VON RAMSAY H Hauptmann : Uha, Urundi und Ruanda. Mitteilungen aus den deutschen Schutzgebieten. X,177/181 (1897) et surtout dans Ueber seinr Expeditionen nach Ruanda und dem Rikwa-See [Vortrag 4.6. 1898]. Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin, XXV, 5-6, 303/323 (1898) résumé dans L'Encyclopédie bibliographique Société culture et histoire du Rwanda de M D'HERTEFELT (1987),pp-1673-1674, le mwami du Rwanda s'est placé sous la protection allemande en mars[20-22 mars] 1897 en même temps que la remise du drapeau allemand et une lettre de protection.

29 Nom de la dynastie qui s'imposa aux autres clans (il y a au Rwanda 18 clans) et qui régna sur le royaume auquel ils donnèrent le nom de Rwanda du XIII^{ème} siècle au 28 janvier 1960 (le XIV^{ème} est la date à partir de laquelle on a des faits véritablement historiques d'après divers historiens et archéologues spécialistes du Rwanda, comme le précurseur KAGAME A. avec ses nombreux ouvrages, et récemment NKULIKIYIMFURA J.N(1994) et NYAGAHENE A.(1998)); voir dans les ouvrages d'histoire du Rwanda comme celui de LUGAN B.(1997 :77-157), contenu résumé dans celui de P.ERNY (23-73).

30 LUGAN B. op.cit., pp. 352-355.

31 Voir dans Rwanda Politique : 1958-1962, Cahiers du CRISP (1962) de F NKUNDABAGENZI pp. 19-20

A travers le texte suivant, on se rend compte des us et coutume de l'ubuhake à travers le contrat dit d'ubugaragu pour les travaux³² aux « chefs » ou seigneur. **L'origine du « buletwa » et des autres redevances ou corvées régulières de travail, les gardes de nuit (ukurarira), les prélèvements de vaches sur les Bahutu et autres exactions diverses. Entretien courant du chef et de son personnel diversement mêlé, leurs émoluments ou traitement officiel.**

Il s'agit au fait de courtes et rapides allusions à ce que nous avons l'habitude d'appeler les honoraires ou mieux le traitement des chefs et employés de l'administration féodale dans le passé, le lecteur déjà en contact et plus ou moins familiarisé avec les mœurs et coutumes du pays de cette époque monarchique aura déjà compris comment il y était pourvu.

Des Avantages du système ?

Autrefois, racontent assez uniformément les indigènes, nos pères ne donnaient au roi que l'impôt de l'arc (ikoro ry'umuheto). L'objet de cette redevance consistait principalement en pointes de lances, en flèches, carquois, anneaux de femme (ubutega), sacs ou blagues à tabac et autres objets de ce genre. Vint ensuite l'impôt de la terre (ikoro ry'ubutaka). On croit qu'il fut introduit par le gouverneur de la province du Bigogo, Seruteganya, un des favoris de Lwabugiri, aux débuts du règne de ce prince (en 1860). A l'autorisation de ce souverain il se fit livrer par ses administrés des redevances en nature : pois, haricots, sorgho, etc., qu'on devait lui apporter toutes les années ou qu'il faisait recueillir par ses gens. Les autres chefs suivirent cet exemple qui n'était pas fait pour leur déplaire, tant s'en faut.

Le système était en soi naturel, légitime, légal et probablement plus ancien que ne le supposent les indigènes. Exerçant un emploi sans revenus fixes, les chefs abusèrent peu à peu, en multipliant les corvées coutumières, de la permission qui leur avait été donnée de lever des impôts en nature et de faire appel à la main-d'œuvre pour toutes sortes de travaux (les bénéfiques réguliers et irréguliers, autrement dit le « boni » que tiraient de leurs fonctions diverses, les titulaires de tous genres et leurs aides ou acolytes).

Ce fut peu à peu que s'intensifièrent et se répandirent partout les contributions vivrières et les corvées de travail ou de journée de prestation dites ubuletwa ou ubunetsi. Les chefs politiques exploitèrent la situation sans vergogne, à leur profit et à celui de leurs parents et de leurs amis dont le nombre ne faisait que s'accroître de jour en jour.

Ils rendirent bientôt odieuse la mesure en vigueur par leurs méfaits et leur excès pour satisfaire à l'exigeante mendicité de leurs innombrables parents. Le népotisme a été de tous les temps et de tous les lieux. Il va sans dire que ces agissements connus dès le début de la pénétration européenne ont été réprimés et qu'on s'ingénia à les prévenir par une surveillance plus éclairée. Il suffit souvent de connaître le mal pour y remédier.

Autrefois, les bagaragu des chefs, c'est-à-dire, ceux qui avaient reçu des vaches étaient seuls tenus de par la coutume à élever et à entretenir les huttes de ceux dont ils s'étaient constitués les partisans. La construction des enceintes ou haies s'appelait kwubak'inkike du mot bâtir et du verbe neutre kukika, ce qui est en demi-cercle. On divisait le travail en

autant de parts qu'il y avait de groupes ayant reçu du bétail. Les mêmes individus devaient à tour de rôle veiller la nuit et être de garde à la résidence du chef (kurarira).

En ce qui concerne le buletwa il y avait eu au début une sorte de modus vivendi, une véritable organisation de ce genre de travail qui lui enlevait tout caractère odieux. Le maître ou chef de famille tenu au buletwa vis-à-vis de son seigneur avait l'obligation de ne fournir qu'un homme, à la fois. Celui-ci ne travaillait qu'un temps déterminé. Chacun des membres de la famille y allait à son tour et on ne se plaignait pas trop. Ces charges s'étendirent peu à peu à tous les autres Bahutu.

Avant la pénétration européenne, les Batutsi seigneurs de villages et gouverneurs de province se servaient, de l'intermédiaire des bakungu, chefs ou patriarches de famille pour faire connaître et exécuter leurs ordres.

Chaque clan tant soit peu important avait donc son « notable » (umukungu) chargé de ces sortes de relations avec le chef politique. Faisant donc partie de la famille, il prenait et défendait ses intérêts ; il connaissait aussi les ressources de la communauté et ne lui occasionnait pas de frais inutiles. Ses dires et ses renseignements étaient souvent écoutés par le seigneur des temps anciens quand ce dernier avait des goûts simples et peu dispendieux.

Ainsi donc le **buhake** (dont les origines remonteraient au règne de Ruganzu II Ndoli autour du XVII^{ème} siècle voir dans Le gros bétail et la société rwandaise. Evolution historique des XII-XIV^{ème} siècles à 1958, 1994: 127-140) était destiné à renforcer la puissance³³ de la famille du maître. La parentèle³⁴ était la cellule sociale de base: foyer isolé détenant un fief (ensembles de vaches ou de pâturages détenus par des particuliers) ou une propriété autonome (dépendant en toutes ses parties d'un seul et même foyer); ou bien un ensemble de foyers ayant un ascendant commun dont ils possèdent, par voie d'héritage, le même fief (ou la même propriété foncière) qu'ils se partagent.

Il faudrait lire l'Extrait du Bulletin de Jurisprudence des Territoires Indigènes du Rwanda Urundi, Astrida, 1946. p 137-141. Voir aussi dans J.N. Nkurikiyimfura, LE GROS BETAİL ET LA SOCIÉTÉ RWANDAISE: ÉVOLUTION HISTORIQUE: DES XII^è-XIV^è A 1958. L'Harmattan - Année 1994 - 318 pages. Cfr pp. 234-244. Ce document codifiait les us et coutumes relatifs à l'institution d'ubuhake. Le « contrat d'ubugaragu » a été précédé d'un autre texte daté du 14 octobre 1933 intitulé « *Instructions sur l'umurundo* »). Le contrat d'ubugaragu, qui prit sa forme définitive après 1940, fut publié à Nyanza le 1^{er} août 1941 et rendu obligatoire par le résident à partir de janvier 1942. Mais les pratiques qui y sont consignées prédominaient dans la société rwandaise nyiginya depuis des siècles. À l'arrivée des premiers explorateurs et les premiers allemands on décrit une situation dramatique qui semble s'enraciner dans les mythes d'origine et de légitimation de la dynastie régnante.

Voici comment P. ERNY résume le mythe sur la stratification: (voir l'interprétation dans Emile MWOROHA: 1982)

³³ idem, p. 7

³⁴ KAGAME A (1952), p.17

«Imana (Dieu) confia un soir à trois frères, Gatutsi, Gahutu et Gatwa trois pots à lait, leurs recommandant de veiller chacun sur le sien pendant la nuit, et leur annonçant que le lendemain il viendrait leur demander des comptes. Fatigué et se sentant affamé, Gatwa but sur-le-champ tout son lait. Pris de sommeil, Gahutu eut un geste malheureux et en renversa une partie à terre. Quant à Gatutsi, il lutta énergiquement contre la somnolence et put garder intact tout le contenu. Dieu, le lendemain, en tira les conséquences.

Imana –Dieu- demanda à Gatutsi d’aller tuer ses frères pour lui apporter de la viande fraîche. Horrifié, il refusa et une telle mission. Gahutu, sollicité à son tour, accepta, puis fut pris de remords en cours d route et revint sur ses pas. Gatwa courut pour accomplir le crime et ne fut arrêté que par la main Divine. Les ayant ainsi éprouvé Dieu institua donc Gatutsi maître des ses frères ; Gahutu devint son serviteur³⁵, et Gatwa fut l’esclave des deux»³⁶.

Rôle de l’arrivée des «blancs»

L’état de la situation conflictuelle entre les deux catégories ressort avec les documents de RHEINART BINDSEIL, Ruanda und Ductschland scit den tagen Richard Kandts/ Le Rwanda et l’Allemagne depuis le temps de Richard Kandt. Rencontres et chemin parcouru en commun. Ed Dietrich Reimer, Berlin 1988.

Lettre de Musinga du 10 mai 1914.

« ... Maintenant, quelles mesures allons-nous prendre envers ces Wahutu ?

Pour ma part, je pense que ce qui pourra empêcher ces difficultés est que je fasse savoir aux notables que, chaque fois qu’un homme refuse d’accomplir une prestation comme auparavant, il arrête et me l’envoie afin que je le jette en prison et lui fasse administrer 25 coups de chicotte. Le même traitement sera réservé à ceux qui refusent de payer l’impôt.

Si tu trouves que la mesure que je propose est bonne, alors il faudra mettre à ma disposition une prison de plus, car les prisonniers seront très nombreux et il faudra aussi de chicottes...» tiré de MANIRAGABA BARIBUTSA(1991), citant RHEINART BINDSEIL, Ruanda und Ductschland scit den tagen Richard Kandts/ Le Rwanda et l’Allemagne depuis le temps de Richard Kandt. Rencontres et chemin parcouru en commun. p.120,

L’un des premiers observateur européens de la société rwandaise, le Dr Richard Kandt, notait déjà le 14 juin 1898, en ce qui concerne les relations entre les Bahutu et les Batutsi :

«Les Wahutu ont un comportement étranger. En présence de leur maîtres, ils sont graves et réservés et se dérobent aux questions. Mais aussitôt que les Watutsi ont retourné le dos à notre camps et que nous nous retrouvons seuls avec eux, ils nous disent presque tout ce que nous voulons savoir, et même ce que je ne voudrais pas savoir, car je suis impuissant devant leurs requêtes et leurs difficultés lorsqu’ils se plaignent de l’oppression qu’ils doivent subir et de leur privation totale de tout droit. A plusieurs reprises, je leur ai dit de se débrouiller eux-mêmes ; je me suis même un peu moqué d’eux en leur disant qu’eux, qui sont cent fois plus nombreux que les Watutsi, ne savent que gémir et se plaindre comme des femmes...» p66

35 Dans le langage courant des banyarwanda, on attend sous une personne à une autre qui voulait qu’il lui rende service, sindi umuhutu wawe qui signifie je ne suis pas ton hutu,= je ne suis pas de tes services.

36 P. ERNY (1994); p. 24.

Le commentaire du Résident allemand ad intérim Maw Wintgens sur le problème de la gestion des relations entre les Bahutu et les Batutsi en transmettant la fameuse lettre de Musinga au Gouverneur général de l'Afrique orientale allemande à Dar-es-Salaam:

«... Si nous ne faisons rien dans ce sens et que nous continuons à faire le jeu des Watutsi en les soutenant dans leur prétention à percevoir le tribut, nous nous attirerons à coup sûr une abondante moisson de la haine (de la part des Wahutu). Une profonde aigreur contre la domination des Watutsi est apparente dans tout le pays. Il y a là pour nous un danger auquel la bonne façon de faire face n'est pas de mettre sans plus nos fusils au service des Watutsi, mais bien de remplacer progressivement l'arbitraire des Watutsi par une conception d'Etat de droit.

Je me permets respectivement d'affirmer une fois encore que mon propos n'est nullement d'aller à l'encontre de la politique de la Résidence ni au fait établi de la domination Watutsi, mais bien de vouloir donner progressivement au système de gouvernement une structure par laquelle nos propres intérêts soient préservés, en lieu et place du système actuel dans lequel nous jouons le rôle impopulaire de permettre que 97% de la population reste privée de tout droit au profit d'une caste dominante qui, en échange, ne se soucie pas de garantir notre sécurité ». P 122

Pour avoir une idée relativement plus précise sur les origines et les causes de l'hécatombe rwandaise de la décennie 1990 ayant culminée dans le **génocide rwandais** de 1994³⁷, il faut avoir une idée précise sur les premiers pas du processus démocratique dans ce royaume des « tombés du ciel » avec des descriptifs sur la situation sociopolitique du Rwanda à la veille de la période charnière de constitution de « blocs ethniques » s'affrontant politiquement dans la décennie 1950³⁸.

Avec l'évolution socioculturel depuis l'introduction des institutions de formation (aux valeurs de justices sociales, de démocratie de libertés, de droits) et au nouveau modèle d'échange et de travail salariale, il faut aussi se référer à la nouvelle stratification sociale rwandaise qui se met en place dans les années 1935-1945. L'on va distinguer ici:

- des **autorités politico- administratives** rwandaises, très souvent avec plusieurs troupeaux de gros bétail et de nombreux clients ;
- des **éléments de la couche moyenne**; ce sont des personnes ayant plus que ce qui est estimé nécessaire par la société pour vivre (anciens du petit séminaire et des écoles normales, employés de l'administration coloniale, des sociétés, des missions,...), avec beaucoup ou peu de vache, mais aussi des éleveurs de plus de 10 têtes de gros bétail ;
- des **paysans- éleveurs**, homme ayant 10 têtes de gros bétail ou moins (ou même sans une seule tête) mais ayant ce qui était alors estimé indispensable pour vivre;
- la catégorie de « **prolétaires** », - comprenant aussi d'éternels journaliers *abacancuro* qui travaillent pour la ratio alimentaire sans pouvoir travailler pour eux-mêmes ; Voir dans CL VIDAL, « Economie, société féodale rwandaise », C.E.A., vol.14 (1974, p.62-67)-

Par rapports aux possesseurs de l'époque il y avait une grande partie de gens ne subsistant que des contrats de servage, ubugaragu ; et c'est ceux-là qu'on a désigné sous le nom de, « **rubanda rugufi** », cause mobilisatrice pour tous les militants pour le changement à l'époque du mwami RUDAHIGWA. Les réclamations pour plus de justices

37 Par la Résolution 955 du 08 novembre 1995 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (plus large que la propagande obscurantiste et raciste d'IBUKA).

38 D'abord l'ouvrage critique de Jan Vansina Antecedents to Modern Rwanda: The Nyiginya Kingdom Traduit par Jan Vansina, Collaborateur Thomas Spear, David Henige Publié par Univ of Wisconsin Press, 2004 ;ISBN 0299201244, 9780299201241 354 pages

sociales vont provenir de ces élites³⁹. Ce qui motiva le mwami Mutara à procéder aux réformes.

Aperçu sur le rôle de l'Eglise (catholique)⁴⁰ dans le processus vers une révolution sociale au Rwanda des années 1950

Personne ne conteste le rôle joué par la presse missionnaire (essentiellement les hebdomadaires Kinyamateka et Temps nouveaux d'Afrique) dans la remise en question des structures sociales et politiques du Rwanda pendant les années qui ont précédé la révolution de 1959. Plusieurs questions restent néanmoins à élucider et d'importantes nuances doivent être apportées à des interprétations antérieures. C'est ainsi qu'il est exagéré d'affirmer qu'un seul groupe socio-politique (et on pense aux leaders *hutu*) a exercé un monopole sur Kinyamateka. L'examen d'articles publiés dans cet hebdomadaire de 1954 à 1957 montre au contraire qu'ils étaient l'œuvre de toutes les couches sociales et de tous les coins du pays. A côté des articles qui critiquent les injustices, il y en avait d'autres qui en minimisaient l'importance ou niaient leur existence. C'est également simplifier à outrance que d'attribuer à une seule personnalité le débat mené dans Kinyamateka: de 1952 à 1957, différents « responsables » et « rédacteurs » se sont succédé (les Pères Endriatis, et Dejemeppe, les abbés Musoni, Gasabwoya et Kagame ; G. Kayibanda). Lorsque A. Perraudin, souvent mis en cause par les traditionalistes et certains analystes, devint évêque, le 23 mars 1956, Kinyamateka avait servi de forum socio-politique depuis deux ans déjà et Gr. Kayibanda était rédacteur depuis 1955. Kinyamateka n'a pas créé le mouvement : il le rapportait. Par leur diversité, ses articles sont un reflet plus fidèle du climat général de l'époque que ceux de Temps nouveaux d'Afrique, rédigés dans un style moins revendicatif et plus homogène par des journalistes et des « évolués ». Les deux hebdomadaires témoignent de la liberté de presse qui existait à leur époque : est-elle devenue un bien regretté de l'ère coloniale ? En annexe : liste de 160 articles publiés dans Kinyamateka de 1954 à 1957, et de 148 articles dans Temps nouveaux d'Afrique de 1955 à 1959.

CONCLUSION.

C'est la croissance de la population et l'impossibilité d'expansion foncière qui rendent ainsi les lignages vulnérables et dépendants des chefs pastoraux qui pouvaient attribuer ou refuser des terres selon leur gré sous le système de clientélisme pastoral (*ubuhake*). Et c'est ici que l'on pourrait situer les origines de l'*Ubuguhake* que nous allons voir en détails dans ses formes élaborées telles que les ont trouvées les colonisateurs au début du 20^{ème} siècle: « Bien qu'elle existât aussi entre deux tutsi ou deux hutu, la relation féodale était avant tout un rapport inter caste entre un tutsi et un hutu. Sa fonction était d'une part de fournir à la strate supérieure des produits agricoles et des services, sans contrepartie économique réelle ; d'autre part, de limiter l'exploitation des paysans en leur

39 Selon plusieurs experts et témoins oculaire de la période révolutionnaire, les Association pour la Promotion de la Masse ; le Mouvement social «Hutu» ou le Parti du mouvement pour l'Emancipation « Hutu » n'avaient rien d'ethnique au départ.

40 Ntezimana E. 1978, Kinyamateka, Temps nouveaux d'Afrique et l'évolution socio-politique du Rwanda 1954-1959. 1209

In Etudes Rwandaises, XI, numéro spécial (mars) 76/94 , tabl., bibl.

donnant l'occasion de recourir à la protection d'un membre de la caste dominante contre la surexploitation par les autres »⁴¹

N.B. : Lire: Extrait de Valens KAJEGUHAKWA, Rwanda de la terre de paix à la terre de sang et après? Editions Remy Perrin 2001 aux pages 202, 218, 256,....:

"J'achetais les armes à feu qu'il fut facile aux guérilleros de faire traverser la frontière et d'introduire clandestinement dans mon domicile par pièces détachée"...p 256;

"Je demandais à l'abbé Ntagara de recruter des partisans parmi ses confrères, en évitant de cibler une seule ethnie. Il devait mobiliser les Hutu et les Tutsi pour en faire l'avant - garde d'un combat pour la résurrection de la nation.(...) Je mis en place un petit budget destiné à faciliter les déplacements ponctuels de l'abbé à travers le pays. (...) n 1987 je m'étais rendu à Kampala essentiellement pour discuter avec quelques officiers rwandais de l'armée ougandaise".p218

"J'avais veillé à disposer d'un réseau d'informateurs civils et militaires efficaces dont un commandant employé à l'Etat Major de l'armée. Il me faisait une analyse extraordinaire de la haute direction de l'armée et de la gendarmerie, ses programmes immédiats et lointains. Il me renseignait sur le comportement de ses supérieurs, leurs alliances, leurs querelles,

leurs dernières positions sur l'équilibre ethnique et régional, sur les problèmes de réfugiés rwandais..." p202)

ET POURQUOI DONC TANT D'OBSCURANTISME ET DE FOURBERIE ⁴² ? QUI PROFITE DU GENOCIDE RWANDAIS DANS SA **TUTSISATION** OUTRANCIERE ET SINE QUA NON?

(A SUIVRE)

41 MAQUET J.J. (1952) et (1970)

42 Vocabulaire important :

Fourberie =

1.acte de fourbe (qui cherche à tromper d'une manière sournoise), ruse, sournoiserie.

Fourbe=- qui trompe adroitement

- (subst.) personne sournoise et hypocrite qui feint l'honnêteté

Forme dérivée du verbe "fourber" (vieilli) tromper adroitement

2. caractère du fourbe, personne sournoise et hypocrite qui feint l'honnêteté.

« inyadyenge » , « indyadya ihmwa n'indyamirizi »

Obscurantisme= attitude de ceux qui sont opposés à la diffusion de l'instruction, de la connaissance, au progrès, de la vérité.

obscurantiste

1. relatif à l'obscurantisme, au refus du progrès, de la diffusion des connaissances et de la culture

2. (subst.) personne qui refuse le progrès et la diffusion des connaissances et de la culture

3. ennemi des "lumières" (au sens du XVIIIe siècle), refus du progrès, de la diffusion des connaissances et de la culture.